

Paris le 18 juillet 2014

Allianz crée le 1^{er} contrat « Vie Génération » pour permettre à ses clients d'optimiser la transmission de leur patrimoine



Le contrat Allianz Vie Génération permet aux clients de bénéficier d'un allègement de la fiscalité au décès.

Depuis le 1^{er} juillet, la fiscalité appliquée aux capitaux décès des contrats d'assurance vie d'un montant supérieur à 700 000 euros a été alourdie¹.

Parallèlement, la Loi de Finance rectificative pour 2013 a prévu un nouvel abattement proportionnel de 20% sur la part taxable des capitaux décès revenant à chaque bénéficiaire appliqué avant l'abattement fixe de 152 500 € pour les contrats d'assurance vie respectant certaines conditions d'investissement.

Pour permettre à ses clients de bénéficier de cet avantage fiscal dès le 1^{er} juillet, Allianz a lancé Allianz Vie Génération en partenariat avec l'association ANCRE

Allianz Vie Génération est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative souscrit par l'association ANCRE. Il est accessible à de nouveaux adhérents ainsi qu'aux clients d'anciens contrats, sans perte d'antériorité fiscale dès lors que le transfert aura lieu avant le 1^{er} janvier 2016.

Les clients bénéficient du savoir-faire d'Allianz pour investir prioritairement dans le financement des PME et l'économie sociale et solidaire.

L'univers d'investissement d'Allianz Vie Génération est composé de plus de 50 supports exprimés en unités de compte² dont une partie est investie dans les domaines spécifiques de l'économie.

Allianz, s'appuyant sur l'expertise d'Allianz Banque, sélectionne rigoureusement les supports et met ses compétences en gestion profilée au service du client afin de construire et d'adapter régulièrement l'orientation de gestion au profil d'investissement, avec une maîtrise fine des risques.

La gestion profilée permet de moduler la relation performance/risques en fonction du niveau de risque, modéré ou important, que le client privilégie. Elle permet notamment de respecter le seuil de 33% du capital investi sur des supports spécifiques tels qu'exigés par la réglementation.

Une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Lors de l'adhésion, le client a la possibilité d'opter pour une garantie complémentaire en cas de décès. Quelle que soit l'évolution des marchés financiers, le capital transmis sera au minimum égal à 90 % des versements nets. Cette garantie est viagère.

L'expertise d'Allianz

Allianz propose une gamme étendue de solutions d'assurance-vie pour répondre aux besoins de transmission : contrats d'assurance vie, « vie entière », capitalisation et « vie-génération ».

Allianz est l'un des leaders mondiaux en gestion d'actifs avec Allianz Global Investors qui gère plus de 345 milliards d'euro.

Ses notations (standard & Poor's: AA assortie d'une perspective stable, Moody's: Aa3 perspective stable) confirment sa solidité financière.

Avec plus de 650 conseillers certifiés, Allianz a le réseau commercial qui compte le plus de Conseillers en gestion de Patrimoine Certifiés CGPS ® en France. Les pôles patrimoniaux mettent leurs compétences d'ingénierie financière, fiscale et patrimoniale au service des clients de tous les réseaux commerciaux d'Allianz France.

¹ au titre de l'article 990I du Code général des impôts.

² Allianz Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte net de tous frais mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers

Contacts Presse Allianz

Anick Rosas

01 44 86 64 72

anick.rosas@allianz.fr

Agnès Miclo

01 44 86 31 62

agnes.miclo@allianz.fr

A propos d'Allianz

Allianz, un des leaders mondiaux de l'assurance propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec 148 000 salariés dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de 83 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses 11 000 collaborateurs en France. Plus de 6000 intermédiaires commerciaux, Agents, Conseillers, Courtiers, Partenaires sont présents pour apporter un conseil de qualité aux 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

A propos de l'ANCRE



L'Ancre, ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'EPARGNE est une association indépendante, loi 1901 qui représente les intérêts de ses adhérents.

ALLIANZ a signé avec l'ANCRE des conventions permettant à l'association de proposer à ses adhérents de souscrire des contrats d'assurance Retraite,

Epargne, Prévoyance et Emprunteurs.

Créée en 1983, 300000 adhérents, 6,6 mds€ d'encours pour les contrats retraite et épargne et 2,7 mds€ de capitaux assurés pour les contrats de Prévoyance.

L'ANCRE est membre de la FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite) qui intervient pour améliorer les projets de lois et de règlements en matière d'épargne et représente les épargnants dans les instances publiques de consultations et de concertation tant en France qu'au niveau européen.

www.ancre-vie.com

Retrouvez toute l'actualité d'Allianz France sur www.allianz.fr



Suivez-nous sur Twitter ! [@allianzfrance](https://twitter.com/allianzfrance)



Retrouvez-nous également sur notre page Facebook [Allianz France](https://www.facebook.com/allianzfrance)